



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14	Présents : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Eric SICARD. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Également présents : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, VERONIQUE PITTE.
Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-02

Objet :

Marché public : Attribution du marché n°2024-03 rédaction et reprographie du journal de la CCD Intercom Info

Le Président Alain Matheron expose :

Considérant qu'une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services pour la rédaction et la reprographie du journal de la CCD Intercom Info a été publiée le 16 Janvier 2024 sur le profil d'acheteur pays-diois.e-marchespublics.com et sur le BOAMP inférieur à 90 000 euros ;

Considérant que les critères de jugement des offres du Lot 1 Rédaction sont 60% pour le prix des prestations et 40% pour la valeur technique (les moyens humains, la présentation de travaux similaires en termes de communication institutionnelle, la connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et plus spécifiquement des compétences de la CCCD et la disponibilité et la réactivité pour organiser les rencontres, interviews) ;

Considérant que les critères de jugement des offres du Lot 2 Impression sont 60% pour le prix des prestations et 40% pour la valeur (les moyens techniques et humains, la présentation de travaux similaires en termes de communication institutionnelle et la valeur environnementale à part égale)

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au jeudi 08/02/2024 à 12h00 ; que 8 offres de 7 sociétés différentes ont été réceptionnées dans les délais ;

Considérant que le marché cité en objet est alloué en 2 lots et au regard de l'analyse des offres il est proposé de retenir les candidats ayant produit les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 Rédaction : Jeanne Aimé-Sintès, rédactrice et interprète du patrimoine, 110, route de Die, le Village – 26410 MENGLON
- Lot n°2 Reprographie : Imprimerie MENARD 2721 la lauragaise 31670 – LABEGE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue les lots 1 et 2 conformément aux entreprises précitées,
- autorise le président à le signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Sont les signatures,
Pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **19 MARS 2024**



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14	<u>Présents</u> : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Eric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présents</u> : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, VERONIQUE PITTE.
Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-03

Objet :

Energie et Zéro déchet : Contrat relatif à la filière Jouets avec l'éco-organisme Eco-Maison

Le Vice-Président Jean-Pierre Rouit expose :

Vu l'article L. 541-10-1 12° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les jouets, indiquant que la prévention et la gestion des déchets des jouets doivent être assurée par les metteurs sur le marché,

Vu le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de jouets adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixant à horizon 2027 des objectifs de collecte de 45% (en proportion des quantités mises sur le marché), de réemploi et de réutilisation de 9% et de recyclage de 55%,

Considérant qu'Eco-maison a été agréé le 21 avril 2022 par l'Etat pour la filière Jouets et qu'à ce titre, l'éco-organisme prend en charge la gestion des déchets issus des jouets sur le périmètre défini par la filière,

Considérant que ce contrat territorial pour les jouets pour la période 2022-2027 a été élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et a pour objet la prise en charge opérationnelle des déchets de jouets par Eco-maison sur le territoire ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets de jouets collectées,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le contrat de reprise des déchets jouets pour la période 2024-2027,
- autorise le Président à le signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **19 MARS 2024**

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/03/2024

Application agréée E-lega lea com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GOMMENE
JERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAYAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14	<u>Présents</u> : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Eric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présents</u> : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Véronique PITTE.
Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-04

Objet :

Social/France Services : Convention de participation à l'équilibre financier de l'espace France Services du Diois

Le Président Alain Matheron expose :

Vu la délibération C230629-02 du 29 juin 2023 qui valide la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » par le libellé suivant : « Financement ou portage de structure existante, création et gestion de nouvelle structure sous réserve d'être labellisées France services »,

Considérant l'engagement pris par cette même délibération à assurer l'équilibre financier de l'Espace France Services du Diois pour la pérennisation du dispositif France Services existant porté par le CFFPA/Lycée Le Valentin, qui a obtenu le label depuis 2020,

Vu la convention de partenariat entre la CCD et l'établissement Le Valentin précisant l'objet, les engagements, la nature et les modalités de paiement de la participation de la CCD accordée au Lycée Le Valentin pour l'activité France Services de janvier et février 2020,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la convention de partenariat avec L'EPLEFPA Le Valentin pour assurer l'équilibre financier de l'Espace France Service de Die sur la période de janvier et février 2024,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **19 MARS 2024**

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/03/2024

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GROSEMIANE
JONCHÈRES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONNET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14	Présents : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Éric SICARD. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Également présents : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Véronique PITTE.
Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-05

Objet :

Enfance : demande de subvention étude évolution mode de gestion en crèche

La Vice-Présidente Valérie Joubert expose :

Considérant la mise en œuvre de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire pour la gestion d'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) et d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) par le soutien aux structures associatives œuvrant sur le territoire,

Considérant l'intérêt d'un modèle de gestion associative fédérateur et dynamique, lequel apporte ses richesses, tout en présentant certaines limites dans la continuité et le partage d'un cadre de gestion commun,

Considérant qu'une étude a été accompagnée en 2022 par la collectivité avec le soutien de la CAF et de la MSA, laquelle avait pour objectifs d'aller vers une politique salariale harmonisée au sein des EAJE et définir les fonctions mutualisables entre EAJE,

Considérant que des orientations communes ont permis en 2023 de franchir encore une étape vers l'harmonisation a sur la question de la classification salariale,

Considérant l'intérêt d'approfondir la démarche par une étude comparative sur l'évolution des modes de gestion en crèches, et pour se faire demander des subventions auprès de nos partenaires que sont la CAF et la MSA.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,
- autorise le Président à déposer des demandes de financement auprès de ces partenaires,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
Le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **19 MARS 2024**

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/03/2024

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLIT
GLANDAGE
MONTMAYNE
MONTMAYNES
LA BASTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAYNE-EN-DIOIS
PENNES-LE SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14	<u>Présents</u> : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Eric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présents</u> : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Véronique PITTE.
Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-06

Objet :

Enfance/Alimentation : accompagnement des restaurations collectives qui fournissent les repas en crèches

Le Président Alain Matheron et la Vice-Présidente Valérie Joubert exposent :

Considérant que les structures qui produisent les repas pour les trois crèches du territoire ont exprimé le besoin d'être accompagnées et de faire réseau avec d'autres structures,

Considérant qu'Agribiodrôme est en mesure de proposer un accompagnement personnalisé répondant à ce besoin,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,
- autorise le Président à signer la convention,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Publié le :

19 MARS 2024

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BREITE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GIMMINE
JOURRES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX HAUTE
MARGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LL-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14 Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	<u>Présents</u> : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présents</u> : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Véronique PITTE.
---	---

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-07

Objet :

Enfance : demande de subvention pour les actions mesures d'accompagnement PEDT/ Suivi stagiaires BAFA et Jeux vecteur de lien

Le Président Alain Matheron expose :

Considérant le soutien apporté aux actions du Centre social pour les actions présentant un intérêt communautaire dans le champ de la Jeunesse et de l'enfance,

Considérant l'intérêt d'accompagner le renouvellement du Plan éducatif Territorial (2024-2028), de renforcer le suivi et le soutien aux formations BAFA sur le territoire et les actions d'animation autour du jeu dans les crèches, et pour se faire demander des subventions auprès de la CAF.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,
- autorise le Président à déposer des demandes de financement auprès de la CAF,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **19 MARS 2024**

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BREITE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GOMMINE
HERES
LA MOTTE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDRÔME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14 Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	<u>Présents</u> : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Eric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présents</u> : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Véronique PITTE.
---	---

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-08

Objet :

Bâtiments/Enfance : demande de subvention petits travaux sur les bâtiments enfance

Le Vice-Président Christian Rey et la Vice-Présidente Valérie Joubert exposent :

Considérant que la collectivité assure la gestion des bâtiments mis à disposition des associations gestionnaires d'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

Considérant le besoin régulier d'intervention de maintenance ou de petits travaux sur le parc bâtementaire,

Considérant le désordre spécifique provenant du système d'extraction d'air de la crèche de Die, lequel suscite des plaintes du voisinage (syndicat de la Chanoinerie),

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les plans de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,
- autorise le Président à déposer des demandes de financement auprès du Fonds de modernisation des Equipements (FME) de la CAF,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **19 MARS 2024**

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABIEFF
GLANDAGE
GOMMANS
L'ERES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONNET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RICOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14</p> <p>Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD</p>	<p><u>Présents</u> : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Éric VANONI.</p> <p><u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Eric SICARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY.</p> <p><u>Également présents</u> : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Véronique PITTE.</p>
--	---

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-09

Objet :

Plan de financement projet rénovation crèche de Châtillon-en-Diois

Le Vice-Président Christian Rey et la Vice-Présidente Valérie Joubert exposent :

Vu la délibération B230202-08 du 2 février 2023 portant sur un plan de financement pour l'extension de la crèche de Châtillon-en-Diois,

Considérant la nécessité d'ajuster le programme initial et de proposer un nouveau programme de travaux de l'aménagement d'une cuisine satellite au sein de la crèche de Châtillon en Diois, intégrant un projet concentré sur l'espace existant actuel afin de réduire la période de travaux,

Considérant que l'équipement intercommunal construit en 2010 – 2013 et géré par l'association GAPE dispose d'une surface utile de 205m² actuellement agréée pour 20 enfants,

Considérant que le programme de travaux a été réorienté vers, pour répondre aux objectifs suivants ;

- Une mise aux normes des espaces existants de restauration, une amélioration de la capacité totale de rangements et l'adaptation des usages actuels des locaux (coin pause pour le personnel, local de change, espace d'activités/jeux)

- Une extension des usages, avec l'aménagement de rangements dans la grange communale voisine et une mise en valeur des extérieurs afin de les rendre plus confortables et fonctionnels.

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux	202 500 €	CAF (Fond de modernisation des Equipements FME)	80 000 €	26,7%
Divers et imprévus	47 500 €	Conseil Départemental 26	60 000 €	20,0%
Honoraires (Maîtrise d'oeuvre, bureau de contrôle, CSPS, étude) 20%	50 000 €	Etat – DETR 2024 2025	48 000 €	16,0%
		Région AURA	52 000 €	17,3%
		Autofinancement CCD	60 000 €	20,0%
TOTAL	300 000 €	TOTAL	97500€	100%

Considérant que plus globalement, l'ensemble des travaux s'inscrit dans une démarche d'amélioration thermique du Bâtiment et une optimisation énergétique et de l'éclairage,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

REÇU EN PRÉFECTURE

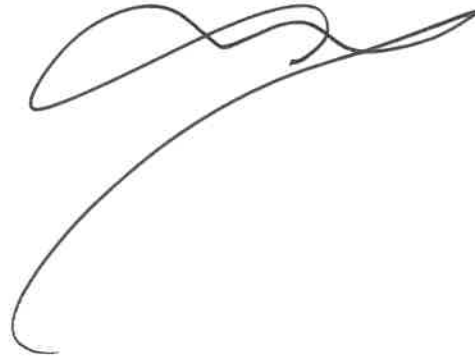
le 19/03/2024

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABIET
GLANDAGE
C...NE
J...RES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DÉSERT
SIE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VAL-DROME
VOLVENT

- approuve les plans de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,
- autorise le Président à déposer des demandes de financement auprès du Fonds de modernisation des Equipements (FME) de la CAF,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le :

19 MARS 2024



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14 Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	<u>Présents</u> : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présents</u> : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Véronique PITTE.
---	---

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-10

Objet :

Bâtiment : contrat de location saisonnière du logement de gardien au centre du Plantier

Le Vice-Président Christian Rey expose :

Vu la délibération C230928-01 du Conseil communautaire du 28 sept. 2023, par laquelle l'établissement foncier EPORA a engagé le rachat du Centre de vacances du Clamontard, propriété d'AVEA La Poste,

Vu la convention de transfert de gestion des biens, des occupants et exploitants signée en lien et continuité de cet engagement entre la Communauté des Communes et EPORA,

Considérant par ailleurs que dans le cadre de l'offre d'achat formulée par EPORA, la CCD s'est engagée à maintenir le responsable de la structure d'accueil, jusque-là salarié d'AVEA La Poste, et ce pendant une année,

Considérant qu'il convient de formaliser la mise à disposition du logement pour le locataire entre le 15 mars et le 1er avril 2024, dans l'attente du démarrage de son contrat de travail (compte-tenu de la date de vente fixée au 15 mars, ce contrat démarrera au 1er avril 2024 et prévoit qu'il sera logé sur site, dans un logement de fonction).

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer un contrat de location à titre gratuit pour ces 17 jours,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **19 MARS 2024**

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETIÉ
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GROUPEMENT
JUILIÈRES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS - LA CROIX HAUTE
MARGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14	Présents : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI. Excusés : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Éric SICARD. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Également présents : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Véronique PITTE.
Départ avant le point 10 : Isabelle BIZOUARD	

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

B240314-11

Objet :

Environnement : Convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (GDS26) pour la lutte contre le frelon asiatique

La Vice-Présidente Catherine Pellini expose :

Vu la délibération B230511-02 du bureau du 11 mai 2023 autorisant le conventionnement avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique,

Pour mémoire, GDS est une association départementale à but non lucratif initialement créée à l'échelle nationale pour veiller à l'amélioration de l'état sanitaire des cheptels et des produits animaux, ainsi qu'à la protection de la santé publique, notamment des ruminants. Depuis, d'autres sections spécialisées ont été développées, comme notamment l'apiculture. Dans ce contexte, la section apicole du GDS26 met en œuvre un programme de lutte contre le frelon asiatique comportant un réseau de référents locaux (sentinelles), une plateforme régionale de signalement, une charte de bonne pratique pour la destruction des nids de frelons asiatiques, des modules de formation de détection et/ou de destruction et un réseau de professionnels habilités à la destruction des nids.

Considérant qu'en 2023, GDS a été saisi à 16 reprises : 9 nids ont été confirmés et détruits par le groupement, la participation de la CCD se chiffre à 1 179€,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à renouveler la convention de prestation,
- charge le Président de prévoir un budget de 1 500 euros,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Publié le : **19 MARS 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2024

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BREITE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GRISSANE
JURIERES
LA MOTTE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRÉS
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONNET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT